

des projets précis dont je n'exclurais pas des firmes étrangères. Pour les raisons données plus tôt, les programmes du genre du PAIT sont beaucoup plus importants et pertinents qu'un programme général. Je n'en veux pas aux firmes étrangères en soi, surtout dans notre société, mais plutôt au programme IRDIA.

Ensuite, le gouvernement doit agir d'une façon positive non seulement dans le domaine de la recherche et du développement, mais à tous les égards dans les secteurs de notre économie appartenant aux étrangers. Le gouvernement devrait établir un règlement pour régir l'exploitation de ces firmes, surtout en fonction du débat d'aujourd'hui sur la recherche. Si les sociétés étrangères doivent recevoir la forte partie des subventions du gouvernement, comme elles le font aujourd'hui, le gouvernement devrait établir une formule contractuelle selon laquelle ces sociétés paieraient un certain pourcentage de leur recherche et développement général au Canada, qui corresponde à l'importance de leurs affaires au pays. Elles devraient non seulement poursuivre les travaux de recherche et de développement au Canada pour le plein montant des subventions qu'elles reçoivent du gouvernement, mais en général elles devraient effectuer un haut pourcentage de tous leurs travaux de recherche et de développement au Canada. Je demanderais au ministre de commenter ces deux points.

L'hon. M. Pepin: Avant de le faire, monsieur le président, j'aimerais répondre à la question du député de York-Nord. Elle avait trait à la modification très technique visant les compagnies associées. Il semble avoir du mal à comprendre la situation.

Les compagnies associées pourront continuer de recevoir les subventions à la recherche et au développement, mais elles ne pourront recevoir davantage conjointement que séparément. J'aimerais dissiper toute ambiguïté. Et pourquoi? Parce que nous voulons leur éviter la tentation d'arranger les choses entre elles.

Cependant, et tel est l'objet de l'amendement, si le ministre constate que ces compagnies traitent les unes avec les autres à distance, alors il peut permettre qu'une compagnie reçoive plus qu'elle n'aurait reçu en vertu de la loi actuellement en vigueur. Les choses sont un peu plus claires, j'espère.

● (4.10 p.m.)

Pour ce qui est de la recherche poursuivie par les compagnies de la Couronne, je dirais qu'un certain nombre d'organismes qui font des travaux de recherche sont presque des

sociétés de la Couronne, comme le Conseil national de recherches et l'Énergie atomique du Canada, Limitée, par exemple. Le député pense peut-être à une entité collective, une unité qui réunirait dans ces services. La question est débattue. Certains prétendent que tous ces services devraient relever d'un seul ministre. D'autres soutiennent que si chaque ministre a son propre programme, il le surveillera davantage, que la surveillance serait supérieure à celle que pourrait exercer un seul ministre chargé de tout. Certains d'entre nous croient qu'un comité ministériel chargé de tous ces services serait suffisant.

Pour revenir aux remarques du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), j'ai l'impression que le débat s'est terminé à égalité. Il ne peut démontrer qu'il n'existe aucune relation entre IRDIA et les projets de recherche et de développement du Canada. D'autre part, je ne puis non plus démontrer qu'il y a une relation entre les deux. Disons que le match est nul, et que malgré nos grandes qualités de logiciens, aucun de nous deux ne peut l'emporter sur l'autre. Selon moi, tout ralentissement qui a pu se produire aurait été pire sans l'établissement de programmes comme IRDIA et PAIT. Il y a une foule de raisons, y compris peut-être la réduction générale des subventions à la recherche et au développement affectées par le gouvernement à des fins de défense, qui peuvent expliquer la situation exposée par le député.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 4 inclusivement sont adoptés.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

M. le président: Le bill est-il adopté?

M. Broadbent: La présidence aiderait-elle à ce stade un député relativement nouveau. Je voudrais présenter une motion, et j'espère que je prends la parole à temps.

Des voix: Il est trop tard.

M. le président: La proposition dont le comité est maintenant saisi est l'adoption du bill.

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait du bill.)

L'hon. M. Pepin propose la 3^e lecture et l'adoption du bill.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer:

Que le bill C-193 ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.